

Charte de fonctionnement de CIRCÉ

1 - Préambule

L'État, représenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Normandie et la Région Normandie administrent et animent conjointement le catalogue régional des études, dénommé CIRCÉ, afin de mutualiser et de mettre à disposition auprès des services de l'État, de l'ensemble des acteurs territoriaux et du grand public, les études réalisées en région.

Une convention lie l'État et la Région et précise les conditions de mise en œuvre de CIRCÉ, élément participant au mouvement d'ouverture des données publiques.

2 - Objectifs

Les objectifs de CIRCÉ sont :

- de participer à la mise en réseau des acteurs régionaux producteurs d'études
- d'améliorer les échanges, le partage et la diffusion des études
- d'obtenir une meilleure connaissance du territoire normand
- de réaliser des économies d'échelle et une optimisation de la dépense publique
- de faciliter la mise en place et le suivi des politiques publiques
- de pouvoir mieux communiquer sur la Normandie

3- Objet de la Charte

La présente charte a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement de CIRCÉ. Elle définit les droits et devoirs de chaque partenaire.

Le contenu de la charte pourra s'enrichir pour s'adapter aux évolutions liées au développement de CIRCÉ et notamment, en fonction des évolutions législatives et réglementaires.

4 - Périmètre de la Charte

CIRCÉ est ouvert à l'ensemble des partenaires de la sphère publique, tels que définis à l'annexe 3.

5 - Principes généraux

Le partenariat repose sur un ensemble de principes partagés :

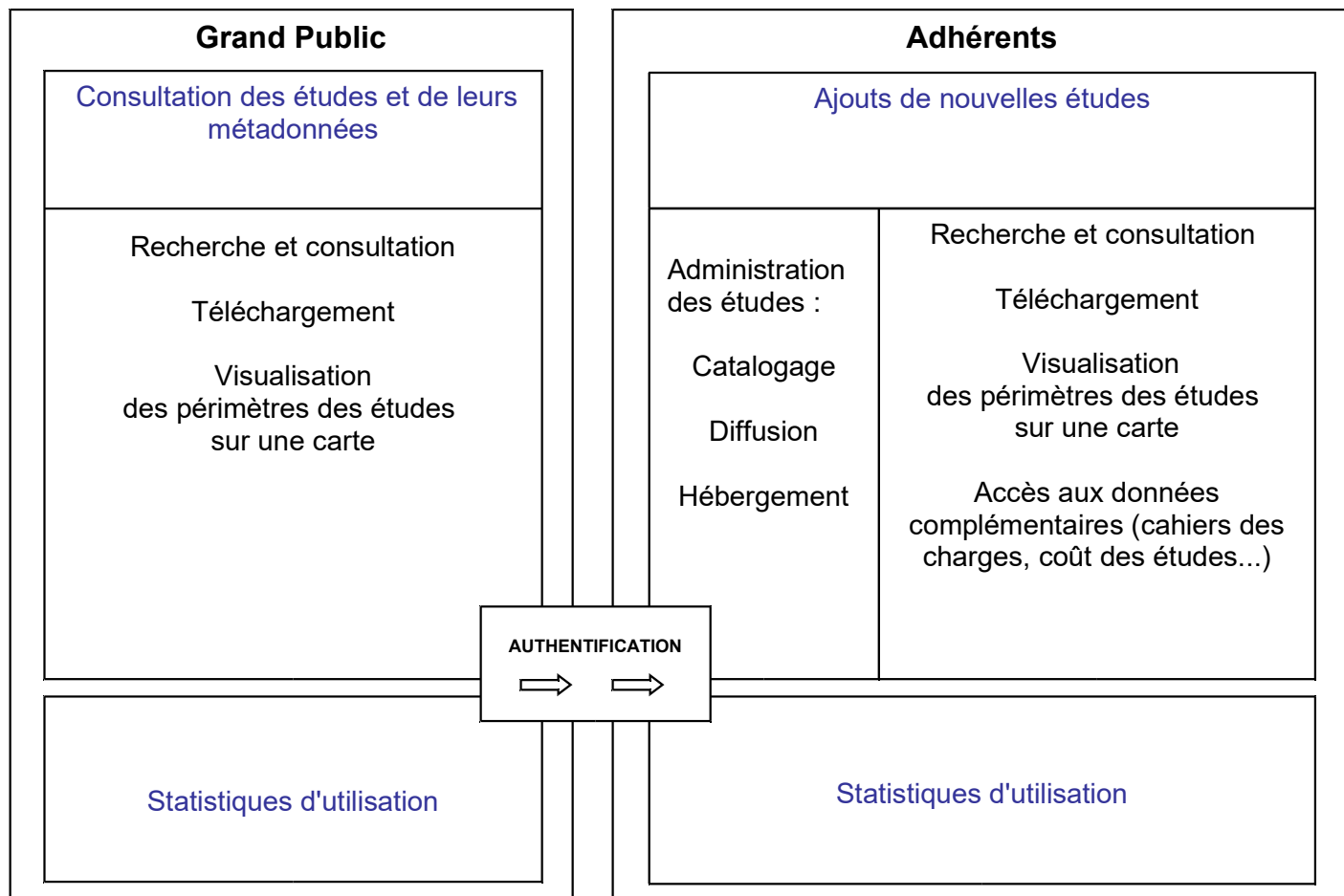
- **Principes de partage et de mutualisation** : sont partagées, le plus largement possible, les études pour lesquelles les parties disposent des droits de diffusion et de propriété intellectuelle
- **Principe d'ouverture large aux partenaires de la sphère publique** : le dispositif est gratuit et la diffusion des études est la plus large et la plus simple possible
- **Principe de subsidiarité** : il consiste à ce qu'une action ne soit pas effectuée par un acteur à la place d'un autre identifié comme en ayant la responsabilité, l'obligation ou la paternité. La subsidiarité va de pair avec économie d'échelle et complémentarité
- **Principe de responsabilisation et de valorisation des partenaires** : chaque producteur d'études fixe les droits de diffusion des études qu'il produit. Il décrit les études le plus rigoureusement et le plus précisément possible via les champs de métadonnées prévus à cet effet (fiche descriptive associée à l'étude). Les partenaires bénéficient également à travers de CIRCÉ d'une large visibilité qui leur permet de valoriser leur structure dans le cadre de leurs actions
- **Principe d'évolutivité** : le dispositif doit conserver la possibilité de s'adapter aux évolutions réglementaires, techniques, fonctionnelles et organisationnelles qui peuvent advenir

6 - Structure de CIRCÉ

L'application CIRCÉ est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.etudes-normandie.fr/accueil>

CIRCÉ est hébergé par la Région Normandie.



6.1 Accès grand public

CIRCÉ propose au **grand public** les services libres et gratuits suivants :

- Recherche d'études selon plusieurs critères pouvant se combiner entre eux : mots-clés, thématique, situation géographique, producteur de l'étude...
- Consultation : visualisation des études en ligne
- Téléchargement d'études
- Statistiques sur la nature de l'utilisation du catalogue

6.2 Accès adhérents

CIRCÉ dispose d'une partie réservée aux **adhérents** (identifiés et disposant d'un compte) qui offre des informations complémentaires avec la possibilité d'administrer des études :

- Catalogage : permet de faire connaître à d'autres les études dont dispose un partenaire. Les champs d'information nécessaires à la description des études sont normés. Le thésaurus commun ainsi que les champs de métadonnées permettent de décrire les études selon ces normes
- Diffusion
- Stockage

7 - Organisation de la gouvernance de CIRCÉ

Le comité de pilotage est composé de l'État et de la Région, membres fondateurs de CIRCÉ. Il a pour missions :

- de maintenir l'outil en conditions opérationnelles
- de prévoir les développements nécessaires à son interopérabilité
- de mettre en place les actions de communication tendant à valoriser l'outil et les publications qu'il contient
- de rechercher de nouveaux adhérents pour développer la connaissance territoriale, compléter le champ des thématiques publiées, et accroître l'offre d'études consultables.

8 - Modalités du partenariat

8.1 Procédure d'adhésion à CIRCÉ

Elle s'effectue par une demande d'adhésion (Annexe 1).

La fiche complétée et signée est à adresser au format PDF par mail à : circe@normandie.fr.

L'adhésion à CIRCÉ est conditionnée au respect des termes de la charte de fonctionnement. En cas de doute sur le statut du partenaire, c'est le comité de pilotage qui valide l'adhésion.

8.2 Désengagement d'un adhérent

L'adhérent souhaitant quitter CIRCÉ en informe par lettre recommandée avec accusé de réception la DREAL et la Région.

En cas de désengagement d'un adhérent, les études qu'il a éventuellement déposées seront retirées de la plate-forme, si celui-ci en fait la demande.

8.3 Durée

La présente charte est conclue jusqu'à la date de fin de la convention État - Région qui régit CIRCÉ.

Toute modification est notifiée aux adhérents.

8.4 Droit d'entrée

Aucune participation financière n'est demandée pour l'accès à CIRCÉ.

8.5 Litiges

Dans le cas où l'interprétation ou l'exécution de la charte soulèverait un différend qui ne pourrait être résolu à l'amiable, les parties conviennent de rechercher une conciliation par un tiers choisi d'un commun accord, avant de porter éventuellement le différend devant le tribunal compétent.

9 - Responsabilités de l'adhérent (diffuseur d'études)

L'adhérent est l'administrateur des études qu'il diffuse et possède les droits correspondants (via les super-administrateurs de CIRCÉ, cf. rôles en annexe 2). Il doit garantir :

- qu'il dispose des droits de propriété intellectuelle sur les études qu'il met en ligne
- qu'il dispose des droits de diffusion des études concernées et que les tiers peuvent les consulter et les télécharger
- qu'il fait son affaire personnelle de toute action relative à la propriété intellectuelle portant sur les études qui le concerne

Il documente les études selon les modalités définies dans le descriptif des champs de la base de métadonnées (annexe 5) et peut s'aider de la fiche de versement pour le catalogue Circé (proposée en annexe 4) et d'un guide utilisateur.

Il désigne un correspondant technique au sein de sa structure par courrier électronique avec les coordonnées complètes de ce correspondant (cf. rôle du correspondant technique en annexe 2), correspondant qui recevra ainsi ses identifiants d'accès pour le versement des études.



ANNEXE 1

Demande d'adhésion à CIRCE

A adresser complété et signé au format PDF par mail à : circe@normandie.fr.

Nom de l'organisme	
Statut juridique	
Adresse	
Nom / Prénom du signataire	
Qualité du signataire	

Je certifie avoir pris connaissance et accepté les modalités décrites dans la charte d'utilisation de CIRCE.

Date :

Signature du partenaire :



ANNEXE 2

Rôle des correspondants techniques

Le correspondant technique s'engage à assurer :

- la représentation de sa structure
- la diffusion au sein de sa structure de la présente charte
- la rediffusion en interne des informations liées à CIRCÉ,
- la demande d'ouverture de droits pour le ou les administrateur(s) de CIRCÉ au sein de sa structure
- la validation des études proposées par sa structure ou un des services de sa structure
- l'implémentation de CIRCÉ avec les études, produites par ou pour le compte de sa structure, qui ont été préalablement validées
- la documentation des études de sa structure (à travers l'interface de catalogage)
- le suivi et la mise à jour des études proposées par sa structure
- l'information des autres partenaires des nouvelles études ajoutées par sa structure

En cas de changement du correspondant technique, l'adhérent communiquera le nom de son remplaçant aux super-administrateurs de CIRCÉ circe@normandie.fr.

Rôle des super-administrateurs

En tant que super-administrateurs de CIRCÉ, l'État, représenté par la DREAL, et la Région Normandie s'engagent à assurer :

- la gouvernance de CIRCÉ telle que décrit au paragraphe 7 de la charte page 4,
- le recueil et le traitement des remarques des autres partenaires
- la gestion des codes d'accès des adhérents signataires de la présente charte

ANNEXE 3 : Structures pouvant devenir membre de CIRCE

COLLECTIVITÉS LOCALES DE LA RÉGION NORMANDIE :

- Région ;
- Départements ;
- Établissements Publics de Coopération Intercommunale ;
- Communes.

ORGANISMES DIVERS ET ASSOCIATIFS DE LA RÉGION NORMANDIE OU AYANT COMPÉTENCE SUR LA RÉGION

- Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;
- Comité régional et Comités Départementaux du Tourisme ;
- Offices de tourisme ;
- Syndicats mixtes ;
- Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) ;
- Agences de l'eau et agences d'urbanisme ;
- Association des Maires ;
- Organismes consulaires régionaux et départementaux (CRCI, CCI, Chambre des Métiers, ...) ;
- Parcs Naturels Régionaux ;
- Institutions Interdépartementales chargées de la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;
- Tout autre organisme à but non lucratif œuvrant statutairement dans les domaines couverts par CIRCE dans le cadre de leur mission d'intérêt général (associations, syndicats, offices, agences, ...).

ÉTAT

- Préfecture ;
- Services départementaux et régionaux de l'État ;
- Établissements Publics de l'État de la région Normandie.

ENSEIGNEMENT

- Établissements d'enseignement primaire et secondaire, public ou sous contrat, de la région Normandie ;
- Établissements d'enseignement supérieur, public ou sous contrat, de la région Normandie.

ORGANISMES TRANSRÉGIONAUX

- Les organismes situés dans une région limitrophe et bénéficiant de compétences transrégionales (SAGE, bassins versants, PNR, Pays ...), dans le cadre de leur mission de service public ou objet associatif.

Fiche Versement pour le catalogue « Circé »

champs obligatoires à remplir

Intitulé de l'étude 256 caractères max
Résumé 5 000 caractères max

Droit d'accès à l'étude : Libre de droit OU Interne au service (*diffusion interne uniquement*) **Si case cochée « interne au service » - Ne pas mettre les pièces jointes**

Mots-Clés : mots-clés libres, plusieurs mots-clés possibles, séparés par une virgule (,), 1000 caractères max

Thésaurus :**Thèmes principaux :** Plusieurs choix possibles, 7 maxi

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Administration Publiques et finances | <input type="checkbox"/> Agriculture Forêts et Sols | <input type="checkbox"/> Air/climat |
| <input type="checkbox"/> Aménagement/Urbanisme | <input type="checkbox"/> Cultures/Loisirs | <input type="checkbox"/> Eau |
| <input type="checkbox"/> Économie/Emploi | <input type="checkbox"/> Éducation/Formation | <input type="checkbox"/> Énergie |
| <input type="checkbox"/> Europe International | <input type="checkbox"/> Habitat/Politique de la Ville | <input type="checkbox"/> Mer/Littoral |
| <input type="checkbox"/> Milieux Physiques/Paysages | <input type="checkbox"/> Nuisances/Risques | |
| <input type="checkbox"/> Population/Santé sociale | <input type="checkbox"/> Recherche/Innovation | <input type="checkbox"/> Réseaux/Transports/Équipements |

Thèmes secondaires : A choisir dans la liste Identique aux principaux

 ou **Aucun thème secondaire**

Étendue géographique principale de l'étude : Plusieurs choix possibles

Cette information doit permettre d'afficher automatiquement l'étendue géographique de l'étude dans la fenêtre cartographique dynamique de CIRCÉ, à partir des périmètres pré-définis ci-dessous :

- | | | | |
|---|---------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Région | <input type="checkbox"/> Départements | <input type="checkbox"/> Parcs Naturels Régionaux | <input type="checkbox"/> EPCI |
| <input type="checkbox"/> Communes | <input type="checkbox"/> Pays | <input type="checkbox"/> Aires urbaines | <input type="checkbox"/> Bassins versants |
| <input type="checkbox"/> Zones d'emploi | <input type="checkbox"/> Littoral | | |

Intitulé du périmètre : 300 caractères max

Description : Indiquer le nombre et cocher 1 ou plusieurs items

-- document(s) totalisant(s) --- pages

- Annexes Cartes Plans Bibliographie Graphiques
 Schémas Index Photographie(s) Tableaux

Typologie : cocher 1 ou plusieurs items

- Atlas Diagnostic territorial Document stratégique Etude exploratoire
 Etude générale Etude méthodologique Etude thématique Inventaire
 Lettre d'information Mémento/Note conjoncture Observatoire Autre

Coût total de l'étude TTC ----- en € *non visible par l'internaute*

Processus de production :

Partenaires associés et/ ou financeurs : *plusieurs possibles*

Méthodologie *cocher 1 ou plusieurs items*

- Organisation d'ateliers Inventaires Enquêtes Entretiens
 Modélisations Stages Recherches bibliographiques

Période des données de l'étude : ---- / ---- (*ex => 2012/2015*)

Auteur(s) de l'étude : *Structure(s) ayant réalisé l'étude*

Rédacteur(s) de l'étude : *Nom de(s) personnes(s) ou service(s) ayant rédigé l'étude*

Commanditaire de l'étude : *Structure(s) ayant commandé l'étude*

Année d'achèvement de l'étude : ----

Année de mise à jour de l'étude : ----

Contact : *pour obtenir des informations complémentaires :*

Nom de l'organisme et/ou de la personne -----

Courriel : *De préférence boîte d'unité (Balu)*

Cette fiche accompagnera obligatoirement le fichier de l'étude à verser dans Circé avec ses annexes.

Pour tout renseignement : nicole.gautier@developpement-durable.gouv.fr (02.50.01.82.76)

